Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

TITRE DE SEJOUR COMMERCANT POUR VISA LONG SEJOUR VISITEUR

Par Kacha

Bonjour Maitre ,

J'ai demandé il y a de cela 07 mois un visa long séjour « installation commerçant» au service consulaire de France en Algérie afin de gérer au mieux ma société (dans le domaine de l'édition)en France que j'ai crée avec deux associés depuis 2014, Nous sommes tous 03 non résidents Algériens.

J'avais déposé un dossier bien complet et solide (KBIS, Contrat de location d'un logement de fonction, avec un bon Bilan et bénéfice, lettre de motivation, avis de paiement IS, attestation de bonne relation commerciale avec plusieurs fournisseurs.... etc)

Malheureusement ce matin et à ma grande surprise je viens « enfin et âpres des longs mois d'attente » de récupérer mon passeport avec un Visa long séjour « VISITEUR » ce qui ne m'autorise nullement à travailler et m'occuper au mieux de cette société.

Nous sommes domicilié chez une société de domiciliation, nous n'avons pas d'employés sur place, et pour gérer notre activité , il nous fallait se déplacer fréquemment sur Paris (des fois 02 fois par semaine).
Le but de mon installation c'est ça justement, louer des bureaux, recruter du personnel, et mon installation sur place pour tous gérer au mieux.

Pensez vous que je peux déposer un dossier pour titre de séjour Commerçant-auto entrepreneur au lieu de Visiteur? mon dossier ne risque t'il pas d'être rejeter ? le préfet peut il user de son pouvoir discrétionnaire?

NB: J'ai 47 ans, marié père d'un seul enfant.

Cordialement.

Par Tisuisse1

Voyez l'Ambassade de France à Alger qui saura vous répondre.